

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230411-D2023304-DE  
Reçu le 12/04/2023

délibération :  
D\_2023\_3\_4

L'an deux mille vingt trois, le mardi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GRENIER Patrick, .

Nombre de conseillers en  
exercice : 11

Date de convocation du : 04 Avril 2023

Présents : 7

**Présents** : Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 9

**Pouvoirs :**

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick  
Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

**Objet : Budget Commune :**  
**Approbation du Compte**  
**Administratif 2022**

**Absent(s)** : Madame BLAINEAU Chantal

**Excusé(s)** : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame LANOË-MALIVERT Véronique,  
Madame FUMERON Angélique

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Vincent MORA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-6 et L.1612-7 autorisant un sur-équilibre budgétaire ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick GRENIER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation du Compte Administratif qui laisse apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 231 499.95 €  
Excédent d'investissement : 141 761.64 €

Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2022 de **373 261.59 €**,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick GRENIER, Adjoint, en remplacement du Maire empêché, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**ARRETE** ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2022,  
**APPROUVE** le Compte Administratif 2022.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Pour le Maire empêché  
Patrick GRENIER  
Adjoint

Emis le 11/04/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 12/04/2023

